



## Parrainage et construction

Par **vassago076**, le **05/02/2008** à **23:18**

bonjour,

Avant tout veuillez m'excuser si je ne poste pas dans la bonne rubrique donc si ce n' est pas le cas je laisse soin au modérateur de le déplacer

nous avons fait construire notre maison avec une marque bien connu de maison individuelle cette enseigne propose 450€ lorsque l' on parraine quelqu'un, ayant dans notre famille un couple qui désirait faire construire , nous leur avons conseiller de faire faire leur maison par le même constructeur et nous avons donc utiliser un coupon de parrainage la brochure explique bien que nous toucherions la somme promis a l ouverture du chantier hors cela fait + de 6 mois que la maison est en travaux et la société nous explique que les choses ont changer et que dorénavant c' est à la fin du chantier que nous toucherions l'argent et la nous avons eu la surprise de ravoir un carnet de parrainage nous précisant bien " dès l' ouverture du chantier" de plus nous avons eu écho que cette même société faisait tout sont possible pour ne pas payer les choses promises par leur bon de parrainages.

je voulais donc savoir si quelqu'un pouvait nous conseiller pour obtenir notre dû avant d être obliger de faire appelle a des association de consommateur comme UFC ou 50 millions.. et les bons themes à utiliser lorsque nous leurs enverrons un courrier avec AR, savoir aussi de quel maniere nous devons considérer la chose (comme de la publicité mensongère ou une vulgaire arnaque ?? ) je voudrais pouvoir leur envoyer un courrier qui tienne la route et s'il existe des textes de loi qui corresponde au problème.

merci à l avance pour les futures réponses